

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2020.

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf M. LOBSTEIN Olivier (absent excusé)

Convocation du 16 octobre 2020.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance : M. PETRY Philippe.

Mme le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY – professeur d'histoire géographie au Bois d'Aulne à Conflans – victime de l'attentat islamiste du 16 octobre 2020.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire informe les élus que le point 4 « Droit de Prémption Urbain Renforcé » est ajourné en raison du manque d'information reçu de l'Etablissement Public Foncier.

1. Approbation du compte rendu du 04 septembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Acquisition foncière et rétablissement de limites.

Afin de maîtriser le risque d'effondrement et de sécuriser le sous-sol du parking du château d'eau dans la résidence les Cerfs, le conseil municipal approuve l'acquisition d'une partie foncière dans la Section 15 – parcelle 272/24 représentant 0.38 ares et appartenant aux copropriétaires et plus particulièrement à M. GEOFFROY.

Une indemnité « forfaitaire » de 300 Euros sera versée à M. GEOFFROY.

Un acte administratif sera conclu et authentifié par Mme le Maire et délégation de signature est donnée à M. KAISER Francis pour signer l'acte.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la voirie rue principale (4^{ème} tranche), Mme le Maire fait part de la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée n° 354 – Section 15 d'une superficie de 0.47 ares et appartenant aux copropriétaires Rue des Acacias. La demande a été faite lors de l'Assemblée Générale de la copropriété le 5 octobre dernier.

Le conseil municipal, après délibération, approuve cette acquisition à l'euro symbolique et autorise Mme le Maire à conclure et à authentifier par acte administratif cet achat. Délégation de signature de l'acte est donnée à M. KAISER Francis.

Conformément à l'accord de Mme SCHWOEBEL Fabienne de vendre à la commune la parcelle 64 et une partie de la parcelle 63 – Section 21, le cabinet BAUR a été mandaté pour établir le croquis d'arpentage.

3. Finances / Amortissement : Décision modificative.

Mme le Maire rappelle aux élus que les travaux de la piste cyclable ont été validés par le conseil communautaire de la Communauté de communes Sauer Pechelbronn en 2012.

Les communes membres ont été sollicitées pour verser un fonds de concours par 8^{ème} sur une durée de 8 ans. Pour Langensoultzbach, le coût total représentait 24 000 Euros amorti sur une durée de 8 ans.

Afin d'honorer la dernière échéance d'amortissement, le conseil municipal approuve la décision modificative 01/2020 comme suit :

- virement de 3000 € du compte 022 Dépenses imprévues sur le compte 6811.

4. Droit de préemption urbain renforcé.

Ce point a été ajourné.

5. Affaire de personnel.

Mme le Maire fait part aux élus de la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles, à compter du 01/01/2021 et pour une durée de 2 ans, de M. LANG Sébastien – agent technique.

Mme le Maire demande aux élus de réfléchir sur la restructuration du service technique.

En complément à la réorganisation du service technique, les élus proposent de mettre en place des journées citoyennes en partenariat avec l'école, le conseil municipal des enfants et les bénévoles du village.

Mme le Maire informe les conseillers que la délibération du 04/09/2020 portant création d'un poste d'adjoint administratif pour l'Agence Postale Communale, devra être complétée. En effet, il y a lieu de préciser qu'il s'agit d'un emploi permanent, à temps non complet.

6. Divers

Mme le Maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner du bien situé au 36 rue principale à Langensoultzbach.

Mme le Maire donne la parole à Mme FULLENWARTH Mylène – déléguée communale à l'Association des Communes Forestières d'Alsace – pour faire le point sur l'Assemblée Générale annuelle qui a eu lieu le 19 septembre à Wangenbourg-Engenthal.

Mme FULLENWARTH évoque, la réélection du président M. Pierre GRANDADAM, le rapport d'activités de l'année 2019, la situation financière de l'association, ainsi que les actualités forestières telles que les conséquences de la sécheresse sur nos forêts, la situation sanitaire et la commercialisation des bois.

Mme le Maire donne ensuite la parole à Mme STIEFEL Martine et M. PETRY Philippe pour un compte rendu de la réunion de la commission « Forêt » du 14 octobre dernier.

Lors de cette rencontre, il a été décidé d'une vente de bois sur pied par tirage au sort, réservée aux habitants de la commune (1 seul lot par foyer). Les inscriptions, pour les 20 lots disponibles, sont ouvertes jusqu'au 13 novembre 2020 ; le tirage au sort est fixé au 20 novembre à 19h30.

Deux lots de grumes seront également mis en vente à l'issue du tirage au sort.

Une vente de bois de chauffage en long (offres sous pli cacheté) ainsi que 3 à 4 lots de déchets de coupe seront prévus pour fin d'année.

Le bois enstéré sur commande est réservé aux habitants du village.

M. PETRY fait part de travaux d'abattage d'arbres prévus du 03 au 20 novembre dans les parcelles forestières longeant la route de Nehwiller. Pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite.

Les membres de la commission ont réclamé la dépose des 3 barrières mises en place, sans autorisation, par les chasseurs (lot 03) dans les parcelles forestières 16 et 18.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de valider la demande de dépose des barrières posées sans autorisation dans les parcelles forestières 16 et 18. Il charge Mme le Maire d'en informer le locataire du lot de chasse 259-03.

Mme le Maire rappelle l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19 et la mise en place d'un couvre-feu sur l'ensemble du département du Bas-Rhin. Cette situation a amené les élus à annuler l'ensemble des manifestations et réservations de la salle socioculturelle jusqu'à la fin de l'année.

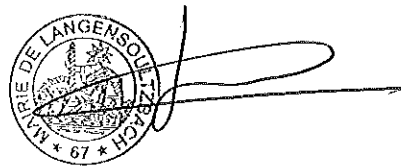
La traditionnelle fête de Noël prévue le 13 décembre étant également annulée, Mme le Maire propose aux élus d'honorer nos aînés en leur remettant un colis « gourmand – produit du terroir ».

Si le contexte sanitaire le permet, le conseil municipal se réunira à nouveau le Vendredi 11 décembre 2020 à 19 heures pour examiner, entre autre, l'état prévisionnel des coupes forestières et le programme des travaux forestiers pour l'année 2021.

M. KAISER Francis fait part du propos d'un agriculteur local concernant les dégâts occasionnés par les corbeaux dans les cultures. Mme le Maire rappelle que la Direction Départementale des Territoires a mis à jour le 15/09/2020 la liste des espèces chassables pour la campagne cynégétique 2020/2021 (le corbeau freux y est mentionné).

La séance est levée à 21h30.

Pour copie conforme.
Langensoultzbach, le 26 octobre 2020.
Mme le Maire – Evelyne LEDIG



The image shows the official seal of the Municipality of Langensoultzbach, Bas-Rhin. The seal is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE LANGENSULTZBACH' around the perimeter and '67 * 1120' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a bear. A handwritten signature in black ink is written over the seal.